



PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE 23 JUIN 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT- TROIS du mois de JUIN à VINGT heures.

Le Conseil Municipal de Sainte Mesme légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle COPETTI, Maire.

PRESENTS :

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Madame ABADIR MICHIKRY Nadia | 7. Madame MARGOT Sylvie |
| 2. Madame CHANDAVOINE Sylvaine | 8. Madame ROSSIGNOL Odile |
| 3. Madame COPETTI Isabelle | 9. Monsieur TRAVANUT Laurent |
| 4. Monsieur DESCROIX Alain | 10. Monsieur TRÉBOUET Thierry |
| 5. Madame LEDAUPHIN Corinne | 11. Monsieur Christophe VANHOVE |
| 6. Monsieur BERNIER Yves | 12. Monsieur Jean BERGOUNIOUX |
| | 13. Monsieur BORDAS Joël (<i>arrivé à 20h31'</i>) |

POUVOIR (S) : M. PIERROT Pascal à M. BOURGOUNIOUX Jean, M. FRANQUÉZA Luc à M. VANHOVE Christophe.

SECRETAIRE(S) DE SÉANCE : M. Jean BERGOUNIOUX.

☺☺ ☺☺

Date de convocation : 10/06/2026

Procès-verbal arrêté le : 27/10/2026

Date d'affichage et de publication : 29/10/2026 – www.saintemesme.fr

☺☺ ☺☺

Mme COPETTI déclare la réunion ouverte à vingt heures et quatre minutes. Elle demande aux élus présents qui confirment avoir reçu dans les délais, le procès-verbal de la dernière séance ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion.

- 1. Approbation du PV de la réunion du 21/04/2026.**
- 2. Modification des délégués du SITRD et de SEINE & YVELINES ENVIRONNEMENT.**
- 3. Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU).**
- 4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.**
- 5. Vote du budget supplémentaire 2026 (BS).**
- 6. Vote des subventions aux associations.**
- 7. Décision modificative n°1 du budget annexe viabilisation.**
- 8. Autorisation de signature du devis phase 3 réduction des ruissellements à Denisy.**
- 9. Plan communal de sauvegarde (PCS).**

☺☺ ☺☺

APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 21/04/2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, après rappel des sujets abordés par Mme le Maire.

☺☺ ☺☺

MODIFICATION DES DELEGUES DU SITRD ET DE SEINE ET YVELINES ENVIRONNEMENT.

Le conseil a discuté de la modification des délégués pour le Syndicat Intercommunal de Transport de la Région de Dourdan (SITRD) et Seine-Yvelines Environnement.

Il y a eu une clarification sur le nombre de délégués titulaires et suppléants requis par les syndicats (un titulaire et un suppléant pour SITRD, selon les statuts).

- **Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité les délégués comme suit :**
 - **SITRD** : Messieurs VANHOVE et TRAVANUT (titulaires), messieurs PIERROT et BERNIER (suppléants),
 - **Seine-Yvelines Environnement** : Mme COPETTI et M. DESCROIX (titulaires), M. TRAVANUT et Mme ABADIR MICHIKRY (suppléants).

❧ ❧ ❧

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU).

Rapporteur Mme Sylvie MARGOT :

Présentation : Le CFU remplace désormais le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public, consolidant les dépenses et recettes de l'exercice précédent (2025).

Résultats Financiers 2025 :

- **Section de Fonctionnement** : Excédent de 68 699,12 €. Excédent antérieur reporté de 885 106,87 €. Résultat cumulé : 953 805,99 €.
- **Section d'Investissement** : Excédent de 72 391,92 €. Excédent antérieur reporté de 479 417,24 €. Résultat cumulé : 551 809,16 €.
- **Résultat Global Cumulé (clôture 2025) : 1 505 615,15 €.**
- Un reste à réaliser net de -90 137,81 € a été noté (dépenses engagées non mandatées moins recettes acquises non émises).

Les discussions ont porté sur l'importance de ce résultat cumulé (la "trésorerie" de la mairie), estimée à environ 1 million d'euros après déduction des engagements comme la salle polyvalente, soulignant la nécessité d'une programmation pluriannuelle des dépenses et projets.

Le maire, bien que participant au débat, a dû quitter la salle au moment du vote, désignant Mme MARGOT présidente de séance.

Le Conseil Municipal à la majorité approuve le CFU 2025 (M. BERGOUNIOUX et M. PIERROT s'abstiennent).

❧ ❧ ❧

AFFECTATION DES RESULTATS DE 2025.

Rapporteur M. Thierry TREBOUET :

- Après le vote du CFU, l'assemblée délibérante doit statuer sur l'affectation comptable de l'excédent de fonctionnement (compte R 002) de **953 805,99 €** afin d'équilibrer le budget 2026.
- **Autofinancement et obligations de couverture de la section d'investissement :**
La réglementation impose de vider en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.
- **Le résultat d'investissement cumulé (R 001) est largement excédentaire : + 551 809,16 €.**
- **Le solde des restes à réaliser (RAR) présente un besoin de 90 137,81 €** (107 637,81 € de dépenses contre 17 500,00 € de recettes).
- **Le solde de financement de la section d'investissement (Résultat cumulé R 001 + Solde des RAR) est donc de :**

551 809,16€-90 137,81€ = + 461 671,35€

- La section d'investissement ne présente aucun besoin de couverture financière par la section de fonctionnement (le solde étant positif). L'obligation de virement au compte d'autofinancement 1068 est donc de **0€**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 (recettes de fonctionnement) soit 953 805,99 €.

☪ ☪ ☪

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 (BS).

(Arrivée de M. BORDAS à 21h31')

Rapporteur Mme Isabelle COPETTI :

Le BS permet d'ajuster les prévisions du budget primitif 2026 (BP) en intégrant les résultats définitifs du CFU 2025 et des ajustements des nouveaux crédits (dépenses et recettes).

- 1- Section de Fonctionnement : Équilibre général à 962 205,99 €,** intégrant l'excédent reporté (953 805,99€) et de nouvelles recettes réelles (8 400€). Un virement de 126 171,65 € à la section d'investissement a été prévu pour l'autofinancement des chantiers 2026.
- 2- Section d'Investissement : Équilibre général à 863 980,81 €,** intégrant l'excédent cumulé d'investissement 2025 (551 809,16€), le reste à réaliser, des dépenses d'équipement, de remboursement de la dette, des recettes (dont subventions pour les ruissellements) et l'avance au budget annexe de viabilisation (105 810 €) ont été détaillées.

Jean BERGOUNIOUX insiste sur le fait que l'avance au budget annexe de viabilisation est une régularisation des dépenses antérieures supportées par le budget communal, et ne constitue pas une autorisation à lancer les travaux sur le terrain aux roses du Petit Sainte Mesme, projet suspendu jusqu'à refonte.

Le budget supplémentaire 2026 est voté à l'unanimité.

☪ ☪ ☪

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur M. Christophe VANHOVE :

Il a été proposé de geler les subventions cette année en raison des dépenses liées à la salle polyvalente.

Débat :

- La méthode d'évaluation de la santé financière des associations (trésorerie au 31 décembre) a été critiquée comme non représentative.
- L'importance des associations pour la vitalité du village a été soulignée, ainsi que le faible montant des subventions par rapport au budget communal total.
- Des interrogations ont été soulevées sur le nombre d'adhérents hors commune et la nécessité de favoriser les résidents de Sainte Mesme.
- La question de la justification des dépenses par les associations et de leur vérification par la mairie a été abordée.
- La mairie offre déjà un soutien logistique (salles gratuites, photocopies).

Décision : Face aux désaccords sur l'approche, il a été décidé de **reporter le vote des subventions aux associations à septembre** afin de réévaluer la méthode d'attribution et de demander des informations financières plus pertinentes aux associations.

☪ ☪ ☪

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE VIABILISATION.

Rapporteur M. Jean BERGOUNIOUX :

La modification a pour objet de formaliser l'avance de trésorerie de 105 810 € consentie par le budget principal pour le budget annexe viabilisation, **afin d'ajuster les écritures comptables des dépenses antérieures à 2026.**

La décision est votée à l'unanimité.

☺☺ ☺☺

AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS PHASE 3 REDUCTION DES RUISSELLEMENTS A DENISY.

Rapporteur M. Alain DESCROIX :

- **Aménagement de Réduction des Ruissellements :**

Il s'agit d'un projet de réduction des ruissellements, estimé à environ 230 000 €, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (168 000€).

Point de Blocage principal : Un propriétaire foncier a refusé une convention de location pour une partie du terrain nécessaire, exigeant un achat ou une expropriation. Cela retarde le projet et pourrait entraîner la suppression d'une partie des travaux (fossé longeant la route). Si la partie concernée est exclue, le coût des travaux serait réduit aux deux tiers environ, avec une contribution communale de 10% (16 000 €).

Des aménagements supplémentaires du carrefour de Denisy pour l'évacuation des eaux ont été évoqués.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer les devis et les demandes de subventions rattachées.

☺☺ ☺☺

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).

Historique : Le PCS a été réalisé l'année dernière, envoyé à la préfecture en novembre, et validé par la préfecture, les pompiers et la gendarmerie.

Critiques et Controverses : M. DESCROIX dit que ce PCS n'avait pas été présenté, débattu ou voté par les élus, et n'avait pas été communiqué à la population, contrairement à la procédure habituelle. Il juge le document incomplet, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques (incendies, embouteillments, impasses) et les plans d'évacuation.

Après débat, les élus ont décidé d'en discuter ultérieurement et de collaborer pour modifier et d'améliorer le PCS. Le courrier de M. DESCROIX adressé au maire à ce sujet ne sera pas inclus dans le procès-verbal de la réunion.

☺☺ ☺☺

INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Assemblée générale du comité des fêtes avec pique-nique le 27 juin.
- ✓ L'usine à chapeaux (jeux d'extérieur) le 27 juin.
- ✓ Activités "Intervillages" le 4 juillet.
- ✓ Soirée concert du comité des fêtes du 4 juillet au 16 août dans la cour de l'école.
- ✓ Annonce de l'événement "Yvelines Ciné" le 20 juillet sur le terrain de foot.

La séance a été clôturée à 21h21.

**Le Maire,
Isabelle COPETTI**

**Secrétaire de séance
Jean BERGOUNIOUX**